



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 juin 2009***  
**D - 20090309**

***Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

( sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

## ***Compte administratif du maire pour l'exercice 2008. Approbation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2008 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2008. Concernant l'exercice 2008, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,
  
- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

### **ARTICLE 1 :**

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2008 sont approuvés.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

## **ARTICLE 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2008 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	88 210 620.14	344 032 283.88	432 242 904.02
DEPENSES	125 072 522.02	304 346 996.77	429 419 518.79
Résultat de Clôture	<b>- 36 861 901.88</b>	<b>39 685 287.11</b>	<b>2 823 385.23</b>

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : **39 685 287.11 euros**  
 et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : **36 861 901.88 euros**  
 L'excédent brut global s'élève à : **2 823 385.23 euros**

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	<b>Section Investissement</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	60 308 754.12		60 308 754.12
DEPENSES	58 430 789.89	2 216 215.93	60 647 005.82
Total	<b>1 877 964.23</b>	<b>- 2 216 215.93</b>	<b>- 338 251.70</b>

- le résultat net de fonctionnement s'élève à : **37 469 071.18 euros**  
(39 685 287.11 - 2 216 215.93)
- et le besoin de financement net de la section d'investissement est de:  
**34 983 937.65 euros** (36 861 901.88 – 1 877 964.23)
- l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : **2 485 133.53 euros**  
(37 469 071.18 – 34 983 937.65)

## **ARTICLE 3 :**

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

### **→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent :	31 325 165.94
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	8 360 121.17
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	<b>39 685 287.11</b>

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	4 586 934.12
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	32 274 967.76
Résultat comptable cumulé	déficit :	36 861 901.88
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		58 430 789.89
Recettes d'investissement restant à réaliser :		60 308 754.12
Solde des restes à réaliser :		1 877 964.23
Besoin réel de financement :		<b>34 983 937.65</b>

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

(recettes budgétaires au compte 1068) **34 983 937.65 euros**

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2008) soit : **4 701 349.46 euros**

(39 685 287.11 – 34 983 937.65)

( Résultat brut – besoin réel de financement)

→ **Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	Recettes R002 : excédent reporté <b>4 701 349.46</b>	<b>Dépenses</b> D001 : solde d'exécution N-1 <b>36 861 901.88</b>	<b>Recettes</b> R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé <b>34 983 937.65</b>

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2009, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	60 308 754.12		60 308 754.12
DEPENSES	58 430 789.89	2 216 215.93	60 647 005.82
Total	<b>1 877 964.23</b>	<b>- 2 216 215.93</b>	<b>- 338 251.70</b>

**ARTICLE 4 :**

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2008 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	3 436 360.83	5 393 166.69	8 829 524.52
DEPENSES	3 193 194.72	5 256 732.51	8 449 927.23
Résultat de clôture	<b>243 166.11</b>	<b>136 434.18</b>	<b>379 600.29</b>

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
--	---------------------------	---------------------------	-------

RECETTES			
DEPENSES	127 026.13		127 026.13
Total	<b>- 127 026.13</b>	<b>0.00</b>	<b>- 127 026.13</b>

- L'excédent brut global s'élève à: 379 600.29 **euros**
- L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 136 434.18 **euros**, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.
- L'excédent net de la section d'investissement est de : 116 139.98 **euros**  
(243 166.11 – 127 026.13)
- L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à : **252 574.16 euros** (136 434.18 + 116 139.98)

#### ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2008 de la façon suivante :

#### → Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice :	déficit :	6 203.01
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	142 637.19
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	<b>136 434.18</b>

#### → Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	591 588.60
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	348 422.49
Résultat comptable cumulé	excédent :	243 166.11
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		127 026.13
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
Solde des restes à réaliser :		<b>- 127 026.13</b>
Excédent réel de financement :		<b>116 139.98</b>

#### → Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :  
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 0 **euro**  
En excédent reporté à la section de fonctionnement  
(ligne budgétaire 002 du budget 2009) soit 136 434.18 **euros**

#### → Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b> R002 : excédent reporté <b>136 434.18</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b> R001 : excédent reporté <b>243 166.11</b> R1068 : excédent de Fonctionnement

capitalisé : 0

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS  
M. LE MAIRE SORT DE LA SEANCE DE 15H20 A 16H50 ET NE PARTICIPE PAS AU VOTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
Adjoint au Maire

